BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1064

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

884 484 528 RCS Lyon.
VIVIER BRON.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Nom commercial : MAISON VIVIER.
Capital : 359300.00 EUR.
Adresse : 55, Avenue Camille Rousset, 69500 Bron.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par apport au montant évalué à 359200 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Boulangerie, pâtisserie, vente de confiserie, chocolaterie, traiteur, crêpes, snacking, préparation et vente de plats sur place ou à emporter, vente de boissons non alcoolisées..
Adresse : 55, Avenue Camille Rousset, 69500 Bron.
Précédent propriétaire : 445 112 543 RCS Lyon. **VIVIER** (Richard). Nom d'usage : VIVIER.
Date de commencement d'activité : 25 novembre 2020.
Publication légale : Tout Lyon *du* 2 décembre 2020.
Oppositions : Opposition au siège du fonds apporté : 55 Avenue Camille Rousset 69500 BRON.
Déclarations de créances : Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 25/11/2020 enregistré au Service de l'Enregistrement de LYON le 26/11/2020, Dossier 2020 00056864. Référence : 6904P61 2020 A 18579. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 23 Rue du Village 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU. Adresse du nouveau propriétaire : 55 Avenue Camille Rousset 69500 BRON. Modification du capital. Apport d'un fonds de commerce d'une valeur de 746 919 €, l'actif net apporté est de 359 200 € avec une prise en charge d'un passif de 387 727 €.Les déclarations de créance et les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..